

Décision ENAC/DG n° 1615 du 12 avril 2019

Portant organisation de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile

Le directeur général de l'École nationale de l'aviation civile,

Vu le décret n° 2018-249 du 5 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale de l'Aviation Civile ; Vu le règlement intérieur de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile approuvé par le Conseil d'Administration du 15 mars 2019 ;

Vu l'avis du Comité Technique de l'ENAC du 31 janvier 2019 ;

Décide

Article 1er

L'Ecole nationale de l'aviation civile est organisée en directions, départements, pôles, centres, divisions ou services en application en premier lieu du décret n°2018-249 du 5 avril 2018 susvisé, et en deuxième lieu de son règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du 15 mars 2019. En troisième lieu, les échelons d'organisation inférieurs, en particulier les subdivisions, sont décrits dans la présente décision et ne peuvent être créés, modifiés ou supprimés qu'après avis du Comité technique de l'ENAC.

Les dispositions du règlement intérieur en vigueur au jour de la présente décision sont reprises en italiques dans le texte.

Les directions, pôles ou services de l'ENAC sont ainsi organisés :

1- Le Secrétariat Général

Le Secrétariat Général assure la gestion administrative, financière et patrimoniale de l'École, organise le recrutement et l'accueil des élèves et assure la gestion du parc résidentiel des différents campus de l'ENAC. Il est dirigé par un Secrétaire Général assisté:

- du responsable achats
- du Chef du département Finances



- du Chef du département Ressources Humaines
- du Chef du département Infrastructures et Logistique
- du Chef du département Admission et Vie des Campus
- d'un service juridique
- d'un service de contrôle de gestion

Le Secrétariat Général est implanté sur plusieurs sites, sur Toulouse et Muret.

1-1 Le Département Finances

Le Département Finances exécute les missions relatives à la préparation du budget de l'établissement, en recettes comme en dépenses, et à son exécution en ce qui concerne la responsabilité de l'ordonnateur : engagement, liquidation, demande de paiement et émission des titres de recettes. Il élabore ou est associé à l'élaboration de tout contrat, marché ou convention comportant des implications en termes de recettes ou de dépenses, et en assure le suivi. Il supervise l'activité des régies des centres de formation au pilotage, et est responsable de l'inventaire physique des biens.

Le Département Finances dirigé par un Chef de Département est constitué de :

- une subdivision Budget
- une subdivision Achats
- une subdivision Missions

1-2 Le Département Ressources Humaines

Le Département Ressources Humaines exécute les missions relatives à la gestion individuelle et collective, des agents de l'Ecole pour les actes qui ne sont pas de la compétence de la Direction générale de l'aviation civile, ainsi qu'à la formation continue de ces agents. Il gère également le traitement des affaires médicales et sociales les concernant. Il assure le suivi du dialogue social et le pilotage des effectifs de l'école.

Le Département Ressources Humaines dirigé par un Chef de Département est constitué de :

- une subdivision Gestion des fonctionnaires, des effectifs et du dialogue social
- une subdivision Gestion des Ouvriers d'Etat
- une subdivision Gestion des Personnels Navigants
- une subdivision Gestion et Paie des Vacataires et des Agents Contractuels
- une subdivision Formation Continue des personnels
- un Service Action Sociale
- un Service Médical.



1-3 Le Département Infrastructures et Logistique

Le département Infrastructures et Logistique exécute les missions relatives à la fourniture des services nécessaires au fonctionnement de l'établissement sur l'ensemble de ses sites dans les domaines suivants : maintenance et exploitation du patrimoine immobilier, suivi Hygiène et Sécurité, gestion de la sûreté et sécurité des infrastructures, gestion du parc automobile et du transport de personnel et de matériel, gestion des fournitures, matériels et prestations de service liés à l'exploitation des bâtiments et des services, gestion de la restauration, gestion de l'imprimerie.

Le Département Infrastructures et Logistique, dirigé par un Chef de Département assisté d'un coordinateur des centres, est constitué de :

- une subdivision Gestion des Contrats de Service
- une subdivision Logistique
- une subdivision Travaux des Infrastructures
- une subdivision Maintenance des Infrastructures
- une subdivision Edition
- une cellule Méthodes
- une cellule de gestion des affaires financières

1-4 Le Département Admission et Vie des Campus

Le Département Admission et Vie des Campus a pour vocation à constituer un « guichet unique » assurant l'interface entre les élèves et stagiaires de l'école et les différents services de celle-ci, sur les fonctions suivantes :

- recueil des inscriptions, suivi des admissions, organisation du recrutement pour toutes les formations, en coordination avec le pôle des programmes pédagogiques et les départements responsables des formations pour les aspects pédagogiques
- organisation de la préparation aux concours internes
- gestion du plan de charge des résidences
- accueil et vie des étudiants et stagiaires sur les campus de l'école

Soit toutes les opérations, distinctes du développement et de la pédagogie, qui contribuent aux admissions et à la vie des campus.

Le département « Admissions et Vie des Campus », dirigé par un chef de département, est constitué par :

une subdivision Etudiants Civils



- une subdivision Elèves Fonctionnaires
- une cellule de gestion des affaires financières

Basé sur le site de Toulouse, ce département a, sur les autres sites de l'école, des correspondants qui lui sont rattachés fonctionnellement.

2- La Direction des Etudes et de la Recherche

Le Directeur des Etudes et de la Recherche, assisté d'un adjoint et du responsable de la conformité ATCO, assure la gestion pédagogique et scientifique de l'École. A cet effet, il est assisté :

- du Responsable de la Recherche
- du conseiller scientifique Formation-Recherche
- du Chef du Pôle des Programmes Pédagogiques
- du Chef de Département ATM (Management du Trafic Aérien Air Traffic Management)
- du Chef de Département Sciences et Ingénierie de la Navigation Aérienne
- du Chef de Département Langues, sciences Humaines et sociales
- du Chef de Département Transport Aérien
- du Chef du Centre d'Appui aux Enseignements

Dans les domaines d'activité définis pour chacun d'eux, les départements d'enseignement coordonnent et fournissent l'ensemble des enseignements délivrés à l'ENAC, et assurent des activités d'expertise et de recherche relevant de leur compétence.

Dans ces domaines, les départements d'enseignement sont responsables sous l'autorité du Directeur des Etudes et de la Recherche, de l'organisation des enseignements, de la vérification et de l'amélioration de leur qualité et de la gestion des moyens adaptés.

Ils organisent et assurent la formation de leurs formateurs et développent les outils pédagogiques appropriés ou participent à leur développement, et en assurent l'exploitation.

En outre, par décision du Directeur Général de l'École, les départements peuvent se voir confier des missions d'expertise, d'études et de développement au profit d'autres services de l'École ou de tiers extérieurs.

2-1 Le Laboratoire ENAC

Le Laboratoire ENAC est dirigé par le responsable de la recherche ; il assure les missions suivantes :

• la définition et la mise en œuvre de la politique scientifique de l'ENAC pour répondre aux enjeux d'excellence académique, de synergie enseignement-



recherche et aux demandes de la tutelle et de la société,

- la définition et la mise en place de l'organisation de la recherche de l'ENAC (laboratoire et équipes de recherche, programmes et plateformes transverses, équipe de support à la recherche, relation avec le programme "support à la recherche")
- l'orientation, la coordination et la gestion des travaux des équipes et des programmes de recherche appliquée de l'école,
- la représentation de l'ENAC dans l'environnement de la recherche de l'ENAC aux niveaux local, national et international,
- l'organisation et la conduite des réunions du comité de pilotage du laboratoire de recherche ENAC, du conseil de la recherche, de l'évaluation de l'activité de recherche par l'HCERES et de la démarche qualité du processus recherche.

Le Laboratoire ENAC est structuré en :

- 4 équipes de recherche conduisant respectivement leur recherche dans les domaines de « l'informatique interactive critique », « l'optimisation », « les données, l'économie et la visualisation interactive », « les télécommunications ».
- 5 programmes transverses s'appuyant sur les équipes de recherche et coordonnant les domaines d'application pluridisciplinaires suivants : « ATM », « aviation générale, hélicoptères et opérations aériennes », « sureté et sécurité », « systèmes de drones », « développement durable »
- 2 plateformes scientifiques et techniques d'envergure internationale : « volière drones », « Interfaces Hommes-Systèmes aéronautiques »

L'équipe de support à la recherche met en œuvre cinq fonctions principales : stratégie, animation et coordination, développement commercial, gestion administrative des projets de recherche, et valorisation.

2-2 Le Pôle des Programmes Pédagogiques

Le pôle des programmes pédagogiques assiste le directeur des études et de la recherche dans les missions suivantes :

- coordination pour l'évolution du contenu des formations et/ou pour la mise en œuvre d'une nouvelle formation,
- suivi des formations,
- harmonisation des stratégies pédagogiques (objectifs pédagogiques, utilisation des TICE,...), des méthodes (évaluations, présence, sanctions, ...), des moyens et des outils dédiés aux formations (logiciel de scolarité, ...),
- mutualisation des enseignements de l'école, tant sur le plan matériel que sur le plan pédagogique.



2-3 Le Département ATM (Air Traffic Management)

Domaines d'enseignement

- Réglementation et exploitation de la circulation aérienne
- Établissement des procédures de la circulation aérienne
- Formations pratiques au contrôle de la circulation aérienne
- Automatisation des outils du contrôle
- Divers sujets ATM (AIS, ATFCM, PBN, Environnement, Télécom, SAR...)

Activités connexes

Le département a également pour mission de maintenir et d'exploiter les simulateurs et outils pédagogiques associés à la formation pratique au contrôle y compris pour les actions sortant du cadre de l'enseignement, ainsi que de fournir une expertise à la demande dans ce domaine.

Il lui appartient de faire évoluer les produits développés par l'ENAC dans les domaines précités et utilisés dans les organismes de la DGAC, en fonction des besoins exprimés par cette dernière.

Organisation

Les divisions et subdivisions *du département ATM sont les suivantes*:

- la Division Management des Formations à laquelle est rattachée :
 - o la Subdivision Pans-Ops
- *la Division Formation Pratique au contrôle* à laquelle sont rattachées :
 - o la subdivision Ingénierie pédagogique,
 - o l'entité Médiatisation
 - o l'entité Instructeurs formation pratique au contrôle
- la Division ATM et Exploitation Opérationnelle des Simulateurs à laquelle sont rattachées :
 - o la subdivision Maintenance simulateurs
 - o la subdivision Exploitation des simulateurs
 - o la subdivision Gestion et Planification de la Prestation Opérateur Simulateurs
 - o la subdivision Etudes Techniques
 - o l'entité R & T (Recherche & Technologie)



2-4 Le Département Sciences et Ingénierie de la Navigation Aérienne

Mission

Le département SINA est un département d'enseignement et de recherche en charge de la délivrance :

- d'enseignements scientifiques fondamentaux (mathématiques, traitement du signal, électromagnétisme...) au bénéfice de l'ensemble des formations ENAC,
- d'enseignements des sciences de l'ingénieur (ingénierie système, modélisation, conception/design de systèmes hommes-machine critiques, gestion de projet, ingénierie de la sécurité dans la conception des systèmes, algorithmique, programmation, programmation multitâche et temps réel, transmission numérique, mathématiques appliquées, recherche opérationnelle)
- d'enseignements techniques dans le domaine de l'ingénierie technique de la navigation aérienne (systèmes air-sol, architecture des systèmes de gestion du trafic aérien, réseaux de communications aéronautiques, antennes et électromagnétisme dans l'aviation civile, radionavigation, GNSS, systèmes de surveillance...)
- d'enseignements pratiques sur les systèmes de la radionavigation, des réseaux et des radiocommunications

Au sein du département SINA, la liaison entre enseignement et recherche est particulièrement forte, puisque la totalité des enseignements est alimentée par les travaux de recherche des Equipes et responsables de programmes du Département.

Le département effectue des missions d'études ou d'expertise au profit d'organismes de l'Aviation Civile ou d'industriels.

Organisation

Le département « Sciences et Ingénierie de la Navigation Aérienne » (SINA) est un département organisé en quatre divisions de deux subdivisions chacune et des quatre équipes de recherche :

- la Division Systèmes CNS ATM (SCA)
 - o la Subdivision Systèmes Automatisés, Surveillance, Supervision (SSS)
 - o la Subdivision Radionavigation et Radiocommunication (RNR)
- la Division Systèmes Informatiques (INF)
 - o la subdivision Systèmes et Architectures (SAR)
 - o la subdivision Génie Logiciel, Ingénierie Système et Interaction (LSI)
 - o Le domaine d'enseignement en Réseaux de Communications Aéronautiques (RCA)
- la Division Mathématiques et Informatique Fondamentale (MIF)
 - o la subdivision mathématiques (MAT)
 - o la subdivision informatique fondamentale (IFO)



- la Division Electronique, Electromagnétisme et Signal (EES)
 - o la subdivision Electronique (ELE)
 - o la subdivision Electromagnétisme et Signal (ELS)

Les quatre équipes de Recherche du Laboratoire ENAC rattachées au département SINA sont :

- l'Equipe Données, Economie, Visualisation (DEVI) Note: Une partie de ses enseignants –chercheurs est hiérarchiquement dépendantes du département TA
- *l'Equipe Informatique Interactive (II)*
- l'Equipe Mathématiques Appliqués et Informatique pour l'Optimisation et les Systèmes Dynamiques (OPTIM)
- *l'Equipe Télécommunication (TELECOM)*

2-5 Le Département Langues, Sciences Humaines et Sociales

Domaines d'enseignement

- Anglais, autres langues étrangères et français langue étrangère
- Pédagogie, Facteurs humains, Management des ressources humaines
- Éducation physique et sportive
- Enseignement de culture générale
- Droit, économie, gestion, comptabilité

Activités connexes

Le département a pour mission connexe :

- l'expertise et le conseil méthodologique (conception et exploitation de supports pédagogiques, collaboration aux travaux d'élaboration des nouvelles formations conduits par les services de la Direction Générale de l'Aviation Civile),
- la sélection des candidats aux concours de recrutement des élèves pilotes,
- l'évaluation des compétences linguistiques des élèves dans les différents cycles de formation.

Les entités et subdivisions du département Langues, sciences Humaines et sociales sont les suivantes :

- la Subdivision langues
- la Subdivision psychopédagogie et facteurs humains
- la Subdivision activités physiques et sportives
- le Domaine des sciences sociales



2-6 Le Département Transport Aérien

Le département transport aérien comporte 3 divisions, déclinées en domaines de compétences décrits ci-dessous, avec 1 entité spécifique supplémentaire, le centre ASTC (Aviation Security Training Center) labellisé par l'OACI. Il regroupe en son sein une large palette de compétences dont les principales couvrent l'avion, et son environnement. Il a en charge la responsabilité pédagogique de la formation IENAC par apprentissage.

Domaines d'enseignement :

- Aérodynamique et mécanique du vol, qualités de vol, propulsion, structures et RDM, conception avion, systèmes avion, navigation, radionavigation, avionique, automatique, commande du vol, reconnaissance avion et hélicoptères.
- Aéroports, environnement, météorologie, sûreté du transport, facilitation et marchandises dangereuses.
- Règlementation technique, navigabilité, avion et développement durable, opérations aériennes et maintenance avion.
- Economie et applications au Transport Aérien

Activités connexes

Le département a pour missions connexes la responsabilité d'assurer les inspections d'études de programmes dont il est chargé et le développement de nouveaux programmes résidents ou à l'export.

Organisation

Les 3 divisions du département Transport Aérien sont les suivantes :

- la Division Avion et Systèmes embarqués (AVS)
 - o Domaine avion et moteurs
 - o Domaine navigation
 - o Domaine avionique
 - O Domaine commande des systèmes et simulation.
- la Division Aéroports Sureté et Météo (ASM)
 - o Domaine Aéroports et environnement
 - o Ingénierie ARP
 - o Surveillance ARP
 - o Domaine Sûreté, facilitation et marchandises dangereuses et centre ASTC
 - o Domaine Météorologie.



- la Division Airworthiness, Operations et Maintenance (AOM)
 - Domaine Opérations Aériennes: Supervision OPS, Ingénierie OPS, Coordination OPS-ATM
 - o Domaine Règlementation et Navigabilité : navigabilité, réglementation et licences
 - o Domaine Maintenance Avion
 - o Domaine Economie et Applications au Transport Aérien

2-7 Le Centre d'Appui aux Enseignements

Le Chef du Centre d'Appui aux Enseignements met en œuvre l'organisation pédagogique de l'école, assure la surveillance, le contrôle et le suivi des salles d'enseignement et met au service des élèves et stagiaires un fonds documentaire.

Les entités du Centre d'Appui aux Enseignements sont les suivantes :

- le Centre de ressources documentaires qui met en œuvre la politique documentaire de l'école et gère la salle de lecture,
- le Bureau des Programmes qui gère les salles, les examens et les emplois du temps de formation initiale et continue et gère les vacations nécessaires aux formations pratiquées.

En outre, le CAE gère le central d'accueil de l'ENAC.

3- La Direction de la Formation au Pilotage et des Vols

Le Directeur de la Formation au Pilotage et des Vols assure la formation au pilotage. Il gère la mise à disposition et l'entretien technique des aéronefs et des simulateurs nécessaires à cette formation et assure également la coordination des centres de formation au pilotage répartis sur le territoire national.

A cet effet, il est assisté :

- du Chef du Département Opérations
- du Chef du département Technique
- des Chefs de centres de formation
- d'un responsable de la conformité (CMM)

3-1 Le Département Opérations

Missions



Le département Opérations est chargé:

- de la définition de la politique en matière de formation au pilotage et des méthodes mises en œuvre,
- *de la définition des méthodes et procédures d'exploitation des avions,*
- de la définition et de la gestion du niveau professionnel des personnels navigants et autres instructeurs de la formation au pilotage,
- des relations avec les utilisateurs des centres.

Ce département assure le respect de la réglementation, notamment dans ses aspects formation et exploitation, et la conformité avec les exigences sécurité et qualité ENAC. Il assure enfin des missions d'ingénierie et d'expertise pour la DGAC et pour des tiers.

Organisation

Le chef du département Opérations est assisté :

- du responsable du pôle pédagogie (OP/RP) assisté :
 - o d'une subdivision Instruction sol
 - o d'une subdivision formation avancée
- *du chef de la division programmation centralisée (OP/PC)*, dont dépend :
 - o le bureau des opérations centralisées
- *du chef de la division exploitation (OP/EXP).*
- *du chef de la division gestion de production (OP/GP).*

3-2 Le Département Technique

Missions

Le département Technique est chargé de la mise en œuvre de la gestion et de la maintenance des moyens techniques (aéronefs, simulateurs, avions, calculateurs, matériels spécifiques) concourant à la réalisation des activités du service, en coordination avec les divisions techniques des centres. Il assure les actions découlant des responsabilités qui incombent au propriétaire et à l'exploitant d'un aéronef. Il assure la définition de la politique d'organisation des services de maintenance ainsi que diverses missions d'ingénierie, d'expertise et de conseil au profit de l'industrie aéronautique et des écoles de maintenance aéronautique. Il assure le suivi et l'exécution du budget affecté à la maintenance aéronautique. Il gère le site de Castelnaudary spécialisé dans la maintenance.

Organisation

Le chef du département Technique est assisté :



- du chef de la division exploitation technique (T/ET);
- du chef de la division maintenance et production (T/MP) à laquelle est rattachée directement l'unité de maintenance du site de Castelnaudary;
- du chef de la division simulation vol (T/SV);
- du chef de la division administration et moyens généraux du site spécialisé dans la maintenance de Castelnaudary (T/AMG).

3-3 Les centres de formation

Missions

Les centres de formation sont chargés de la mise en œuvre des stages de formation et autres missions définis par l'échelon de direction. Ils sont implantés principalement sur les sites suivants : Biscarrosse, Carcassonne, Grenoble, Melun, Montpellier, Muret, et Saint-Yan.

Organisation

Les centres de formation comprennent :

- une division instruction, chargée de la mise en œuvre des programmes de formation (Instruction sol et vol) et des autres missions opérationnelles ;
- une unité de maintenance, chargée de la mise en œuvre et de la maintenance des moyens aéronautiques et de simulation concourant à la réalisation des activités;
- une division ou cellule administrative, chargée du support administratif et financier du centre ;
- une unité chargée de la logistique

Les centres et en particulier les divisions et unités ci-dessus collaborent avec les départements correspondants de l'échelon central pour l'élaboration et l'évolution des méthodes de fonctionnement de la Direction de la Formation au Pilotage et des Vols.

4- La Direction de l'International et du Développement

La Direction de l'International et du Développement pilote le développement de la formation continue ainsi que le développement international de la formation initiale et spécialisée. En complément aux missions du pôle entreprise, ses missions sont les suivantes :

- Participer à la veille sur l'évolution des besoins en formation
- Participer à la définition de la stratégie de l'ENAC, en particulier sur le développement des activités de formation continue et le développement à l'international. Participer à l'évolution de l'offre de formation en cohérence avec la stratégie de l'ENAC
- Décliner la stratégie en actions de développement et piloter ces actions. Fixer



en particulier les objectifs de développement, suivre et reporter les indicateurs.

- Piloter les processus de promotion, de prospection et d'offres partenariales
- Participer, en tant que de besoin, au pilotage et à l'exécution des contrats.

Le Directeur de l'International et du Développement est assisté :

- de responsables de développement chargés d'une zone géographique ou d'un compte partenaire ainsi que d'un domaine de formation,
- d'un responsable de développement chargé de la formation continue en France, assisté d'une cellule support,
- du pôle "relations entreprises"

5- Le Pôle des Systèmes d'information

Le Chef du Pôle des Systèmes d'Information est chargé de la mise en œuvre des moyens et des services informatiques, téléphoniques et numériques nécessaires au bon déroulement des missions de l'Ecole. Il organise et coordonne les différentes activités de support auprès des utilisateurs, d'exploitation et d'administration des systèmes, de pilotage et de réalisation de projets dans le cadre du Schéma Directeur de l'Information et des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE).

Le pôle est organisé en 4 programmes :

- Programme « Urbanisation du Système d'Information » ((USI) qui est responsable de la définition et de la mise en œuvre du Schéma Directeur de l'Information, du pilotage et de la coordination des projets, et de la communication interne sur les pratiques et usages,
- Programme « Support et Applications » (SAP) qui assure la gestion des serveurs applicatifs et des applications
- Programme « Ingénierie pédagogique » (IP) qui assure le développement des services numériques pour l'enseignement (TICE) et la gestion des projets de eformation institutionnels
- Programme « Exploitation et Support » (ES) qui assure l'administration, l'exploitation et le support du parc de machines utilisateurs et multi-fonctions.

6- Le Cabinet

Le Directeur de cabinet gère les affaires réservées, coordonne-les activités culturelles, les relations sociales et la vie associative des élèves.

Il est assisté, d'un responsable des activités culturelles et d'un responsable sociétal.

Le pôle "Services audiovisuels" qui gère les services audiovisuels et photographiques lui est directement rattaché.



La communication est rattachée directement à la direction de l'école, auprès de l'adjoint au directeur général, chargé de la communication et des relations institutionnelles. Elle est divisée en deux entités :

- un studio graphique chargé de la PAO, du multimédia et de la création graphique
- et une autre plus spécialement chargée de la stratégie de communication, de la communication interne et externe, des relations presse, de l'évènementiel et des relations extérieures.

8- Le Pôle Qualité, Sécurité et Sûreté des Sites et de l'Exploitation

Le Chef du Pôle Qualité-Sécurité et Sûreté des Sites et de l'Exploitation, dans une démarche d'amélioration continue de la Qualité a la charge de :

- Participer à l'élaboration des référentiels,
- Faire certifier ISO 9001 l'ENAC et assurer la pérennité de cette certification,
- Organiser périodiquement des réunions Assurance Qualité Sécurité et des revues de Direction Qualité Sécurité,
- *Etablir et faire réaliser un programme annuel de surveillance interne,*
- Etre l'interlocuteur désigné et privilégié de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile,
- Garantir l'application et le respect des exigences en vue du maintien des agréments, des accréditations et homologations de certains enseignements ou formations détenus par l'ENAC,
- *Garantir l'application et le respect du Système de Gestion de la Sécurité*,
- *Gérer et coordonner une équipe d'auditeurs internes.*

Par délégation du Directeur Général de l'ENAC, le Chef du Pôle Qualité, Sécurité et Sûreté des Sites et de l'Exploitation est le correspondant Sûreté Défense désigné auprès des différentes Autorités chargées de la sûreté (Préfectures, DGAC/DTA, Ministère de rattachement). Il a la charge d'appliquer la réglementation, les mesures et consignes édictées par ces instances lorsque les activités de l'ENAC sont concernées.

9- Le Conseiller et les Assistants de Prévention chargés des règles d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de travail

Le Conseiller et les Assistants de Prévention chargés des règles d'hygiène et sécurité et conditions de travail, outre leurs fonctions de conseillers du Directeur Général et d'experts permanents auprès du Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail sont chargés de :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la santé des agents,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques



propres à les résoudre,

- Veiller à la bonne tenue des registres d'hygiène et sécurité de l'école,
- Mobiliser l'ensemble du personnel de l'école sur les questions d'hygiène et sécurité,
- *Rechercher et diffuser la réglementation et la documentation,*
- Suivre et évaluer les actions mises en œuvre,
- Alerter sur le non-respect des règles de sécurité et inciter les responsables à procéder à leur mise en conformité,
- Participer à des actions de formation, d'information ou de sensibilisation.

Le conseiller a en outre la charge de la coordination de la politique HSE de l'Etablissement.

10- L'Agence Comptable

Dirigée par un agent comptable nommé par arrêté conjoint du Ministre des Finances et du Ministre chargé des Transports, l'Agence comptable exécute les missions relatives au recouvrement des recettes, au contrôle et au paiement des dépenses, à la garde et à la conservation des fonds et valeurs confiés à l'établissement ou lui appartenant ainsi qu'à la tenue de la comptabilité. Elle audite et certifie les projets européens.

Comme tous les comptables publics, l'Agent Comptable dispose, pour l'exécution de sa mission, d'une indépendance non seulement à l'égard du Directeur Général de l'Établissement, mais encore à l'égard de l'autorité qui l'a nommé sous réserve du droit de l'ordonnateur de le requérir sous sa propre responsabilité pour l'exécution d'un paiement dont la suspension a été décidée par le comptable.

L'agence comptable est constituée par :

- une subdivision Dépenses incluant le service facturier médical et rentes.
- une subdivision Missions incluant le service facturier pour le site de Toulouse
- une subdivision Recettes.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile.

Toulouse, le 12 avril 2019

Le directeur général de l'ENAC,

Signé : Olivier CHANSOU